



Pose d'une éolienne de pignon par un dit professionnel

Par **caniche**, le **08/08/2013** à **20:23**

J'ai signé par abus sans recevoir l'original signé un bon de commande sur lequel le premier feuillet indiquait demande de candidature pour un projet d'installation d'une pompe à chaleur et d'une éolienne de pignon.

Hélas je n'ai pas eu le réflexe de demander un double du premier feuillet indiquant demande de candidature.

En croyant qu'il s'agissait d'une simple demande, j'ai laissé passer mon droit de rétractation. Ils m'ont également présenté le devis après la fin des travaux en même temps que la facture. Les problèmes ont continué avec le non fonctionnement de l'éolienne posée début décembre. Ils ont trouvé la panne principale début avril après avoir changé la tête de l'éolienne et l'armoire électrique mais la deuxième panne, je l'ai résolue moi même car depuis, je n'ai plus de nouvelles d'eux.

J'ai signé une garantie de 10 ans pour l'éolienne qui figure sur ma facture.

Que puis je faire maintenant si ils décident de ne plus se déplacer ? (j'ai fait x recommandés, x mails, sans compter les x appels téléphoniques).

Merci de me contacter si vous avez une solution pas trop onéreuse car c'est déjà une bavure qui m'a coûté pas mal d'argent.

Que pouvons nous faire contre ces arnaqueurs dits "professionnels" ??

Je peux vous citer leur nom : ECO'SPHERE Sarl Pelegrin Services, 52-54 Avenue du 8 mai 1945, 95200 SARCELLES

Par **Agatha54**, le **23/08/2013** à **10:49**

Caniche, je ne saurais que trop te conseiller de prendre un avocat je pense que tu t'es fait avoir comme moi par une autre société et ta société ne fera rien tant que tu ne prendras pas un avocat

je te conseille d'appeler mon avocat Maître Grégory Rouland ou de lui écrire par mail rouland@equity-avocats.com ou 06.89.49.07.92

cette personne est très douée et saura te répondre

il saura te conseiller